

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

**ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2013**

**CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, RUE CLEMENT MAROT
75008 PARIS**

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29802 BREST CEDEX 9

ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2013

Au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH,

En notre qualité de contrôleur spécifique de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH et en application des dispositions prévues par l'article 5 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, nous avons procédé à la vérification de la validité, au regard de la réglementation en vigueur, des modes et résultats d'évaluation des immeubles sous-jacents aux prêts et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, tels que publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2013 et joints à la présente attestation.

Les modes et résultats d'évaluation des immeubles et les méthodes de réexamen périodique de leur valeur ont été définis et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction de votre société.

Il nous appartient de nous prononcer sur leur validité au regard des règles en vigueur au 31 décembre 2013.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité :

- des procédures, modes et résultats d'évaluation ainsi que des méthodes de réexamen périodique, dans leur conception et dans leur application, à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2013 ;
- des informations publiées simultanément aux comptes annuels avec, d'une part, le dispositif d'évaluation et de réexamen effectivement appliqué et, d'autre part, avec les résultats résultant de l'application du dispositif d'évaluation.

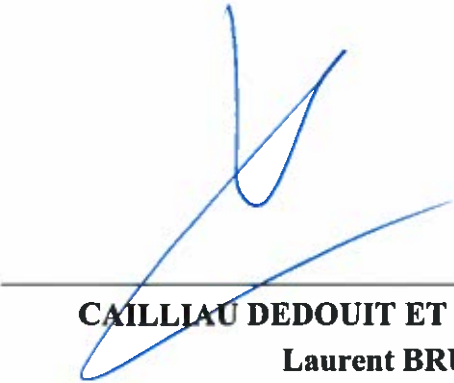
Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH

Attestation sur les modes et résultats d'évaluation et les méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles au 31 décembre 2013

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la conformité aux dispositions prévues par les articles 2 à 4 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des modes et résultats d'évaluation des immeubles et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2013.

Fait à Paris, le 15 avril 2014

Le Contrôleur Spécifique



CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
Laurent BRUN

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

1. Le cadre réglementaire	2
1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles	2
2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF	4
2.1. Evaluation initiale des biens financés.....	4
2.2. Réévaluation statistique des gages.....	5
2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP	5
2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH	6
2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés.....	6
3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP.....	7

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2013

1. Le cadre réglementaire

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros. » (arrêté du 23 février 2011)

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre du règlement no 97-02 :

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.» (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats» (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel» (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat» (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2013

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :
 - décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
 - décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
 - décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
 - décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.
2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus de la base PERVAL et CINP, recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Ile de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- indices 1^{er} trimestre AAAA disponibles mi-juillet AAAA
- indices 2^{ème} trimestre AAAA disponibles mi-octobre AAAA

Au 31 décembre 2013, les derniers indices utilisés sont ceux du 2nd trimestre 2013.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure au 31 décembre 2013

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle on dispose l'indice PERVAL et CINP. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice PERVAL et CINP le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice PERVAL et CINP le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des départements non disponibles

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2013).

- Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL et CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%, sinon, la diminution est prise en compte à 100%.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 31/12/2013.

L'indice Q2_2013 utilisé est l'indice PERVAL et CINP provisoire.

Région	Département	Nature du bien	Q2_2013vsQ2_2012	Montant des biens réévalués
Alsace	Bas-Rhin	Appartement	0,98899	1 202 925
Alsace	Bas-Rhin	Autre	0,98157	3 787 048
Alsace	Bas-Rhin	Maison	0,96845	1 216 754
Alsace	Haut-Rhin	Appartement	0,96238	-
Alsace	Haut-Rhin	Autre	0,96783	1 903 252
Alsace	Haut-Rhin	Maison	0,97117	203 075
Aquitaine	Dordogne	Appartement	0,98845	1 989 209
Aquitaine	Dordogne	Autre	0,97729	83 948 719
Aquitaine	Dordogne	Maison	0,97669	83 763 173
Aquitaine	Gironde	Appartement	1,01448	51 010 856
Aquitaine	Gironde	Autre	1,01129	1 107 854 306
Aquitaine	Gironde	Maison	1,01022	610 579 702
Aquitaine	Landes	Appartement	0,97442	902 124
Aquitaine	Landes	Autre	0,98347	26 723 394
Aquitaine	Landes	Maison	0,9861	12 493 853
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Appartement	0,9892	-
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Autre	0,97856	8 042 713
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Maison	0,97766	3 756 486
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	0,98117	1 610 804
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Autre	0,98303	20 503 306
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Maison	0,98486	10 861 151
Auvergne	Allier	Appartement	0,96467	2 021 757
Auvergne	Allier	Autre	0,95796	90 628 109
Auvergne	Allier	Maison	0,95646	74 562 641
Auvergne	Cantal	Appartement	0,96447	1 115 271
Auvergne	Cantal	Autre	0,95588	28 193 582
Auvergne	Cantal	Maison	0,95116	10 801 473
Auvergne	Haute-Loire	Appartement	0,9647	-
Auvergne	Haute-Loire	Autre	0,9541	2 718 733
Auvergne	Haute-Loire	Maison	0,9528	974 396
Auvergne	Puy-de-Dôme	Appartement	1,00224	9 243 295
Auvergne	Puy-de-Dôme	Autre	0,9702	239 513 846
Auvergne	Puy-de-Dôme	Maison	0,95658	95 939 997
Basse-Normandie	Calvados	Appartement	0,95347	657 503

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

Basse-Normandie	Calvados	Autre	0,96787	16 643 472
Basse-Normandie	Calvados	Maison	0,97397	6 930 676
Basse-Normandie	Manche	Appartement	0,95771	-
Basse-Normandie	Manche	Autre	0,97022	15 599 147
Basse-Normandie	Manche	Maison	0,97143	8 049 286
Basse-Normandie	Orne	Appartement	0,94405	-
Basse-Normandie	Orne	Autre	0,96959	3 925 756
Basse-Normandie	Orne	Maison	0,97122	1 188 584
Bourgogne	Côte-d'Or	Appartement	0,97098	153 510
Bourgogne	Côte-d'Or	Autre	0,96924	2 973 474
Bourgogne	Côte-d'Or	Maison	0,968	350 463
Bourgogne	Nièvre	Appartement	0,94853	-
Bourgogne	Nièvre	Autre	0,96218	1 145 871
Bourgogne	Nièvre	Maison	0,96389	1 347 412
Bourgogne	Saône-et-Loire	Appartement	0,97467	110 150
Bourgogne	Saône-et-Loire	Autre	0,96818	1 635 679
Bourgogne	Saône-et-Loire	Maison	0,96655	1 222 624
Bourgogne	Yonne	Appartement	0,9454	-
Bourgogne	Yonne	Autre	0,96068	1 744 221
Bourgogne	Yonne	Maison	0,96219	856 367
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	0,96721	11 899 604
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	0,9797	728 577 109
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	0,98118	554 962 280
Bretagne	Finistère	Appartement	0,98336	39 490 225
Bretagne	Finistère	Autre	0,97783	1 508 142 312
Bretagne	Finistère	Maison	0,97632	891 894 176
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	0,99787	95 537 753
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	0,99259	1 825 696 427
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	0,98987	1 112 725 074
Bretagne	Morbihan	Appartement	0,96878	36 587 571
Bretagne	Morbihan	Autre	0,96633	1 123 088 526
Bretagne	Morbihan	Maison	0,96566	838 042 813
Centre	Cher	Appartement	0,94485	153 923
Centre	Cher	Autre	0,99856	2 661 966
Centre	Cher	Maison	1,00559	1 951 732
Centre	Eure-et-Loir	Appartement	0,95258	83 181
Centre	Eure-et-Loir	Autre	0,99384	8 529 508
Centre	Eure-et-Loir	Maison	1,00007	5 343 016
Centre	Indre	Appartement	0,97189	-
Centre	Indre	Autre	0,96665	1 720 963
Centre	Indre	Maison	0,96609	545 327
Centre	Indre-et-Loire	Appartement	0,96731	107 581

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

Centre	Indre-et-Loire	Autre	0,98657	12 651 520
Centre	Indre-et-Loire	Maison	0,99351	4 821 173
Centre	Loir-et-Cher	Appartement	0,96897	-
Centre	Loir-et-Cher	Autre	0,99739	2 514 748
Centre	Loir-et-Cher	Maison	1,00007	3 646 989
Centre	Loiret	Appartement	0,97836	-
Centre	Loiret	Autre	0,9843	9 747 247
Centre	Loiret	Maison	0,98587	3 622 025
Champagne-Ardenne	Ardennes	Appartement	0,93961	306 974
Champagne-Ardenne	Ardennes	Autre	0,95419	492 893
Champagne-Ardenne	Ardennes	Maison	0,95598	370 316
Champagne-Ardenne	Aube	Appartement	0,95212	-
Champagne-Ardenne	Aube	Autre	0,98102	2 113 125
Champagne-Ardenne	Aube	Maison	0,99014	276 333
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Appartement	0,95312	-
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Autre	0,9867	1 443 533
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Maison	0,99103	488 409
Champagne-Ardenne	Marne	Appartement	0,96572	-
Champagne-Ardenne	Marne	Autre	0,95623	3 778 950
Champagne-Ardenne	Marne	Maison	0,95223	1 362 147
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	0,99816	-
Corse	Corse-du-Sud	Autre	0,99605	-
Corse	Corse-du-Sud	Maison	0,98746	-
Corse	Haute-Corse	Appartement	0,99816	-
Corse	Haute-Corse	Autre	0,99605	-
Corse	Haute-Corse	Maison	0,98746	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	0,99816	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	0,99605	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	0,98746	-
Franche-Comté	Doubs	Appartement	0,96473	-
Franche-Comté	Doubs	Autre	0,96071	1 799 587
Franche-Comté	Doubs	Maison	0,95795	163 058
Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	0,93429	-
Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	0,97006	352 042
Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	0,97418	-
Franche-Comté	Jura	Appartement	0,95403	-
Franche-Comté	Jura	Autre	0,96126	956 031
Franche-Comté	Jura	Maison	0,96198	158 400
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	0,93841	-
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	0,95607	369 957
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	0,96509	368 446

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

Haute-Normandie	Eure	Appartement	0,94421	125 659
Haute-Normandie	Eure	Autre	0,96492	7 189 875
Haute-Normandie	Eure	Maison	0,96657	2 824 716
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Appartement	0,98432	91 563
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Autre	0,98555	10 152 530
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Maison	0,98594	5 878 376
Ile-de-France	Essonne	Appartement	0,98761	3 734 687
Ile-de-France	Essonne	Autre	0,98208	51 817 021
Ile-de-France	Essonne	Maison	0,97853	14 868 349
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	0,99816	19 738 045
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	0,99605	180 516 525
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	0,98746	65 759 711
Ile-de-France	Paris	Appartement	0,99544	223 073 307
Ile-de-France	Paris	Autre	0,99544	-
Ile-de-France	Paris	Maison	0,99544	-
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	0,99222	4 499 559
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	0,9863	33 045 902
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	0,97919	16 245 327
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	0,988	1 150 295
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	0,98539	28 398 332
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	0,98444	11 116 320
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	0,9893	991 627
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	0,98816	29 845 744
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	0,98746	11 967 139
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	0,99542	8 122 475
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	0,99097	62 619 910
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	0,98252	17 696 781
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	0,9932	4 394 439
Ile-de-France	Yvelines	Autre	0,98517	91 053 557
Ile-de-France	Yvelines	Maison	0,97859	33 902 591
Languedoc-Roussillon	Aude	Appartement	0,99229	792 408
Languedoc-Roussillon	Aude	Autre	0,96519	5 921 995
Languedoc-Roussillon	Aude	Maison	0,9488	2 055 608
Languedoc-Roussillon	Gard	Appartement	0,94753	212 334
Languedoc-Roussillon	Gard	Autre	0,95766	8 018 311
Languedoc-Roussillon	Gard	Maison	0,96127	3 692 502
Languedoc-Roussillon	Hérault	Appartement	0,98553	1 788 055
Languedoc-Roussillon	Hérault	Autre	0,97327	24 412 633
Languedoc-Roussillon	Hérault	Maison	0,96508	10 337 436
Languedoc-Roussillon	Lozère	Appartement	0,95809	-
Languedoc-Roussillon	Lozère	Autre	0,95256	1 218 322
Languedoc-Roussillon	Lozère	Maison	0,95112	429 695

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Appartement	0,96467	593 582
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Autre	0,9603	8 609 608
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Maison	0,95751	2 436 708
Limousin	Corrèze	Appartement	0,96791	-
Limousin	Corrèze	Autre	0,97496	4 854 101
Limousin	Corrèze	Maison	0,97628	3 021 674
Limousin	Creuse	Appartement	0,96442	-
Limousin	Creuse	Autre	0,98458	1 941 510
Limousin	Creuse	Maison	0,98626	1 124 523
Limousin	Haute-Vienne	Appartement	0,968	125 210
Limousin	Haute-Vienne	Autre	0,97415	5 571 846
Limousin	Haute-Vienne	Maison	0,97499	3 293 974
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	0,99085	195 330
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	0,98037	2 214 153
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	0,97607	938 586
Lorraine	Meuse	Appartement	0,98851	-
Lorraine	Meuse	Autre	0,97923	395 793
Lorraine	Meuse	Maison	0,97873	-
Lorraine	Moselle	Appartement	0,97504	-
Lorraine	Moselle	Autre	0,98084	2 849 936
Lorraine	Moselle	Maison	0,98411	380 926
Lorraine	Vosges	Appartement	0,98651	-
Lorraine	Vosges	Autre	0,97644	243 459
Lorraine	Vosges	Maison	0,97369	152 374
Midi-Pyrénées	Ariège	Appartement	0,93973	145 956
Midi-Pyrénées	Ariège	Autre	0,96042	2 708 213
Midi-Pyrénées	Ariège	Maison	0,96235	1 220 348
Midi-Pyrénées	Aveyron	Appartement	0,96156	1 477 458
Midi-Pyrénées	Aveyron	Autre	0,95927	60 347 512
Midi-Pyrénées	Aveyron	Maison	0,95811	14 146 935
Midi-Pyrénées	Gers	Appartement	0,9484	323 545
Midi-Pyrénées	Gers	Autre	0,96007	2 075 331
Midi-Pyrénées	Gers	Maison	0,96049	1 460 894
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Appartement	0,98709	2 267 551
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Autre	0,98295	39 248 491
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Maison	0,97995	12 360 694
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Appartement	0,94884	884 997
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Autre	0,9563	5 496 202
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Maison	0,96012	2 591 134
Midi-Pyrénées	Lot	Appartement	0,94613	130 524
Midi-Pyrénées	Lot	Autre	0,95613	4 332 764
Midi-Pyrénées	Lot	Maison	0,95698	1 550 965

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	0,9559	-
Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	0,96007	2 803 426
Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	0,96049	999 405
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	0,96888	-
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	0,95599	3 403 225
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	0,95402	1 167 136
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Appartement	0,9964	449 775
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Autre	0,98545	12 821 912
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Maison	0,98302	6 508 237
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Appartement	0,95519	-
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Autre	0,97782	2 114 676
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Maison	0,98108	811 326
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	0,97698	11 237 355
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	0,97869	211 423 950
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	0,97917	93 714 438
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	0,95426	270 372
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	0,97902	24 501 187
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	0,98466	9 069 171
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	0,95211	140 382
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	0,98188	20 796 953
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	0,98469	15 965 130
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	0,97752	485 156
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	0,98071	12 483 762
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	0,98114	5 151 461
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	0,96953	230 342
Pays de la Loire	Vendée	Autre	0,96633	19 611 060
Pays de la Loire	Vendée	Maison	0,96585	8 047 349
Picardie	Aisne	Appartement	1,01076	-
Picardie	Aisne	Autre	0,95782	2 429 901
Picardie	Aisne	Maison	0,95486	943 495
Picardie	Oise	Appartement	0,98117	-
Picardie	Oise	Autre	0,98308	10 888 764
Picardie	Oise	Maison	0,98346	2 546 517
Picardie	Somme	Appartement	0,97124	48 285
Picardie	Somme	Autre	0,96514	2 654 590
Picardie	Somme	Maison	0,96437	1 030 372
Poitou-Charentes	Charente	Appartement	0,98547	2 228 816
Poitou-Charentes	Charente	Autre	0,96638	181 139 652
Poitou-Charentes	Charente	Maison	0,96562	146 814 484
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	0,9712	573 642
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	0,96761	35 566 396
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	0,96702	18 311 319

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Appartement	0,9741	143 275
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Autre	0,96378	5 118 506
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Maison	0,96328	3 037 319
Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	0,96879	342 123
Poitou-Charentes	Vienne	Autre	0,96607	7 949 502
Poitou-Charentes	Vienne	Maison	0,96549	5 939 491
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	0,96687	196 038
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	0,94452	1 558 285
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	0,93279	489 108
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	0,96308	1 518 321
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	0,96754	12 912 833
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	0,97841	5 531 526
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Appartement	0,96312	1 522 554
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Autre	0,97193	28 695 890
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Maison	0,98008	20 129 039
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0,96652	364 006
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	0,95436	4 748 529
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	0,93531	1 144 944
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	0,96907	1 908 814
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	0,96427	28 290 283
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	0,96096	12 708 759
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	0,96147	367 908
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	0,9511	8 110 279
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	0,94824	3 199 764
Rhône-Alpes	Ain	Appartement	0,99861	96 580
Rhône-Alpes	Ain	Autre	0,97485	4 344 305
Rhône-Alpes	Ain	Maison	0,9669	2 003 792
Rhône-Alpes	Ardèche	Appartement	0,96846	-
Rhône-Alpes	Ardèche	Autre	0,97867	2 805 879
Rhône-Alpes	Ardèche	Maison	0,98048	708 713
Rhône-Alpes	Drôme	Appartement	0,96858	399 858
Rhône-Alpes	Drôme	Autre	0,98106	3 864 103
Rhône-Alpes	Drôme	Maison	0,98533	2 279 194
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1,00852	890 583
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	0,9995	8 980 153
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	0,98609	2 915 472

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure au 31 décembre 2013

Rhône-Alpes	Isère	Appartement	0,96629	572 697
Rhône-Alpes	Isère	Autre	0,96862	14 810 481
Rhône-Alpes	Isère	Maison	0,97	7 222 389
Rhône-Alpes	Loire	Appartement	0,94261	-
Rhône-Alpes	Loire	Autre	0,96917	4 046 124
Rhône-Alpes	Loire	Maison	0,98481	442 436
Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	1,00714	3 310 691
Rhône-Alpes	Rhône	Autre	1,00101	26 899 414
Rhône-Alpes	Rhône	Maison	0,99036	9 833 361
Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	0,97648	1 353 901
Rhône-Alpes	Savoie	Autre	0,98101	6 925 047
Rhône-Alpes	Savoie	Maison	0,98814	3 381 205
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	0,99816	-
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	0,99605	-
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	0,98746	-
TOTAL				13 816 954 476